

دائما أقرب

Réf: D023/ SDT/ DEPRA/ 332 /2022

Annaba le: 19/12/2022

**A Monsieur
RHAHLIA Ferid
Gérant de l'entreprise SARL TCA GNIC**

Objet : Mis e en demeure.

Projet : Travaux de Dev_Canalisation Réseau urbain pour ODN Draa Erich_Cité 1026 Logts (AADL) ; BC N 220633 du 21/09 /2022 et ODS N 297 19/09/2022
V/M Réf : AADL/DR/An/ 7288 /2022 du 18/12/2022.

Suite à l'atteinte de l'image de marque d'Algérie Télécom dont vous avez pénalisé nos projets par votre négligence et le non respect de vos engagements, Articles 04, 19 et 22, au sujet de la remise en état, l'enlèvement des décombres et dégâts causés, ainsi que le non respect du planning des réalisations et d'exécution des travaux. Nous avons dépêché le sous-directeur technique pour vous instruire et suivre.

Je vous rappelle que cette situation à altérer notre image de marque et affecte notre relation avec les administrations publiques dont vous êtes tenu de les maintenir et de nous représenter de la meilleure façon ainsi que vous êtes dans l'obligation d'acquérir la main levée de l'AADL et l'APC de OUED EL ANEB ou ces documents sont indispensables lors de la réception du projet en question.

A cet effet, Je vous mets en demeure de prendre les mesures qui s'imposent afin d'assainir la situation sans délai et avant le 20/12/2022 a 08h, faute de quoi, des mesures seront prisent a votre encontre conformément aux clauses contractuelles en vigueur.



19 DEC 2022

Directrice Opérationnelle
des Télécommunications - Annaba

Signé: TALEB Amel née BOUMAHRA